Observations météorologiques. — *Paris, 21 février.* — La pression barométrique est de 746 à Lorient; 746 à Nice. — Les basses pressions venues de Gascogne tendent à traverser la France du sud-ouest au nord-est; centre sur la Touraine. — Temps probable : vent d'entre est et nord, ciel pluvieux. — Température peu élevée.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La commission d'études pour l'épuration des eaux de l'Espierre en Angleterre.

La commission chargée de visiter les établissements d'épuration des eaux, vannes, établis depuis quelques années dans plusieurs villes d'Angleterre, était composée, comme nous l'avons déjà dit, de MM. Grégoire, inspecteur général des ponts et chaussées, délégué par le ministre des travaux publics; Doniol, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées du département; Obry, ingénieur des mines; Etienne, ingénieur des ponts-et-chaussées; Vinchon, adjoint au maire de Roubaix; Louis Cordonnier, conseiller municipal de Roubaix; Sasselange, adjoint au maire de Tourcoing; A Desmettre, conseiller municipal de Tourcoing, auxquels s'était joint MM. Isaac Holden-Crothers, de Croix.

Elle a visité successivement Leeds, Bradford, Birmingham, Manchester, Salford, Glascow, Edimbourg.

Partant, elle a été reçue avec la plus grande cordialité par les municipalités, qui se sont empressées de lui donner tous les renseignements désirables et lui ont fait visiter les ateliers d'épuration, partout où il y en a d'établi.

Une loi, récente encore, oblige les villes anglaises à l'épuration des *sewages* (eaux souillées des impuretés des villes). Pour se conformer à cette loi, qui édicte des peines sévères, la plupart d'entre elles ont établi des ateliers d'épuration. Leeds, Bradford, Salford, Birmingham y ont consacré des sommes variant de 2 à 3 millions de francs.

Cette visite ne sera point stérile pour nos deux villes; la commission s'est convaincue, en effet, que l'application de tous les procédés doit être faite avec beaucoup de prudence si l'on veut éviter les mécomptes.

Le rapport, que la commission espère publier fin mars prochain au plus tard, contiendra des documents qui renseigneront les conseils municipaux de Roubaix et de Tourcoing sur l'état actuel de cette question, d'une solution bien difficile.

Nous lisons dans le journal le *North British Daily Mail* les détails suivants sur la visite faite à Glascow par la commission chargée de l'étude de l'épuration de l'Espierre :

« La commission nommée par le gouvernement français pour faire une enquête sur l'épuration des rivières a visité Glascow hier.

» La députation, composée de dix délégués de différentes villes de France, s'est d'abord rencontrée avec le comité de réception (statute *labour* committee), avec lequel elle a eu une longue conférence sur les égouts et en particulier sur leur mode de distribution à Glascow.

» Les rues et la façon dont elles sont traversées par les égouts ont été aussi examinées. Le comité a présenté à la députation de nombreux rapports et des plans de la ville.

» Vers onze heures, la délégation, accompagnée de plusieurs membres du comité, s'est dirigée vers la *City Refuse Works*, qu'elle a soigneusement examinée. Comme elle avait exprimé le désir de visiter un chantier de constructions maritimes, la commission fut conduite chez MM. John Elder et Cie, et ensuite aux Queen's Docks.

» Revenue à la chambre du conseil, la députation fut conduite à la cathédrale et, de là, à la station Saint-Enoch, où un lunch était préparé.

» M. l'ex-bailli Laing présidait. Les invités étaient: MM. Vinchon, adjoint au maire de Roubaix; Sasselange, adjoint au maire de Tourcoing; Desmettre, délégué de Tourcoing; Grégoire, inspecteur des ponts-et-chaussées; Doniol, ingénieur en chef; Obry, ingénieur des mines; Etienne, ingénieur des ponts-et-chaussées; Cornut, ingénieur; Goblet, chimiste; et Isaac Holden-Crothers, de Croix (Nord de la France).

» Après le lunch, M. Bertram dit que la corporation de Glascow a reçu avec grand plaisir la députation du Nord de la France. Il espère que la députation a été satisfaite de ce qu'elle a vu. Il dit que l'eau qu'elle avait bue venait d'un lac situé à 45 milles de Glascow, et que les grès dont la ville était pavée provenaient de carrières situées à une égale distance.

» Il espère que la députation trouvera à se distraire à Glascow, et qu'elle conservera un bon souvenir de son passage. (Applaudissements).

» Le président dit qu'il est convaincu que ses amis français se joindront à lui en buvant à la santé de la reine. (Applaudissements).»

Le toast fut porté avec chaleur.

Le président porte ensuite la santé du président de la République française, M. Grévy. « La France » a été singulièrement fortunée dans l'élection des » hommes qui ont occupé les hautes fonctions de » président. Le premier fut un homme d'Etat éminent, M. Thiers, qui n'était pas seulement affable mais foncièrement honnête. Il fut remplacé » par un soldat, M. de Mac-Mahon. Maintenant la » France possède M. Grévy, qui conduit les affaires » de son pays avec beaucoup de prudence.

» De toutes les nations du monde, la France est » plus intimement liée à l'Angleterre, étant sa plus » proche voisine et sa plus chaude amie. (Applaudissements).

» Les négociants et les manufacturiers anglais » ont étudié les statistiques industrielle de la » France avec le plus grand intérêt, ainsi que les » rapports du ministère du commerce. Il termine en » exprimant l'espoir que l'alliance entre la France » et l'Angleterre continuera longtemps. (Applaudissements). »

M. Doniol, qui, comme les autres membres de la députation parle, en français, remercie de l'honneur qui vient d'être fait au président de la République française. Il regrette de n'être pas assez familier avec la langue anglaise pour pouvoir s'exprimer dans cette langue. Mais il tient à dire que la France a des relations commerciales très intéressantes avec l'Angleterre, et il espère que les questions politiques ne viendront jamais troubler ces relations.

La députation est très sensible aux attentions dont elle a été l'objet de la part de la corporation de Glascow. Elle a vu dans cette ville beaucoup de choses qui l'ont intéressée. Il conclut en proposant la santé de la corporation de Glascow. (Marque de satisfaction).

M. M. Laren répond en assurant à la députation que les autorités de Glascow recevraient toujours avec plaisir les députations qui viendraient de France avec de telles lettres de créances.

Des députations sont venues fréquemment de Londres à Glascow, mais, maintenant, il s'agissait d'une députation éloignée, c'est-à-dire de France à Glascow. C'était certainement un grand honneur pour la ville que le gouvernement français puisse être représenté par d'aussi parfaits *gentlemen*.

M. Obry dit que si c'est un plaisir pour la corporation de Glascow de recevoir une députation de France, ce serait encore un plus grand plaisir pour n'importe quelle corporation de France de recevoir une députation de Glascow. La délégation française avait déjà passé par plusieurs villes d'Angleterre, elle avait été reçue avec beaucoup d'affabilité, mais il doit reconnaître que la réception faite aux délégués, à Glascow, a dépassé ce qu'il leur avait été témoigné jusque-là. De telles réunions entre les Français et les Anglais, ou pour mieux dire les Ecossais, tendent à resserrer les liens qui existent entre la France et la Grande-Bretagne. Il espère que quand une députation de Glascow viendra visiter les rivières du Nord de la France on pourra lui montrer de l'eau propre.

M. Vinchon. — Si nos amis les Ecossais viennent un jour visiter le nord de la France, ils seront cordialement reçus. Ils ne verront pas des villes aussi grandes et aussi riches, mais ils apprécieront sûrement l'hospitalité française (Applaudissements).

M. Sasselange. — Après les éloquents discours qui viennent d'être prononcés, il lui reste peu à dire; néanmoins, il est heureux, au nom de la ville de Tourcoing qu'il a l'honneur de représenter, de remercier la ville de Glascow pour l'hospitalité qu'elle avait accordée à la commission. Il a souvent entendu dire que l'hospitalité était large et généreuse en Ecosse, mais la réception qui venait d'être faite à la commission dépassait tout ce qui lui avait été témoigné jusqu'alors. Il emportera en France un excellent souvenir de l'obligeance des autorités de Glascow. Il porte un toast à la santé du maire, des magistrats et du conseil de Glascow. (Applaudissements.)

M. Crawford propose la santé de la commission française. Il explique que la section présente de la corporation de Glascow est celle qui a été chargée de construire le système d'égout à travers les rues.

Bien que ces collègues et lui ne représentent qu'une section, il est certain d'exprimer les sentiments de l'entière corporation et du maire en disant qu'il est heureux de recevoir une députation française. Il espère que la visite de la commission aux différentes villes d'Angleterre et d'Ecosse, facilitera aux autorités françaises l'épuration de leurs rivières. Si elles y arrivent, il est possible que Glascow ait sur ce point à prendre un jour des leçons de la France. (Applaudissements.)

M. Obry dit que quelques industries de Glascow sont plus anciennes que celles de France, et que la commission était venue dans but d'obtenir des renseignements en visitant cette contrée.

Glascow est plus heureuse que les villes du nord de la France, parce qu'elle peut envoyer ses eaux d'égout à la mer, relativement peu éloignée; mais en France, les courants, se dirigeant vers la Belgique, se déversent dans l'Escaut et naturellement, dit l'orateur, nos bons voisins les Belges, — spécialement ceux de Tournai — se sont plaints que leur fleuve était corrompu par les déjections des usines françaises. Comme le gouvernement français ne veut pas que les Belges puissent souffrir de la prospérité de la France, il a nommé une commission composée d'ingénieurs et d'industriels pour visiter l'Angleterre et l'Ecosse.

On a assuré qu'elle trouverait des renseignements précieux dans quelques unes de ces villes. Un des orateurs a dit que la France était une grande nation. Il prétend lui, que l'Angleterre est une *très* grande nation et il porte un toast à la prospérite de l'Angleterre et de l'Ecosse. (Approbations.)

M. le conseiller Logan propose un toast à l'union de la France et de la Grande-Bretagne.

M. Holden Crothers dit qu'il est Ecossais et, par conséquent, un concitoyen, bien qu'il ait habité avec quelques amis du nord de la France depuis trente-cinq ans.

Il est allé là comme beaucoup d'Ecossais sont allés vers le Midi, dans le but d'améliorer leur situation. Il doit reconnaître qu'il est très heureux que lui et ses compagnons aient prospéré en France. Il remercie M. Logan pour ses bonnes paroles. L'union de la France et de l'Angleterre est certainement très désirable, et il souhaite que la politique ne vienne pas troubler cette union (Applaudissements).

M. le président regrette l'absence du maire, mais il explique que le conseil a donné à une sous-commission le mandat de faire une réception cordiale à ses amis de France. Il espère que quand ils feront un rapport sur ce qu'ils ont vu dans ce pays, ils voudront bien en envoyer un exemplaire à Glascow. (Approbation.)

En terminant, on a chanté en « For They are Jolly good fellows » et « Auld lang Syne ».

La députation s'est rendue à Edimbourg par le train de six heures du soir.

Contributions directes. — Les rôles des contributions personnelle-mobilière, et des patentes revêtus des formalités prescrites par la loi sont en recouvrement à partir de ce jour.

Les contribuables qui se croiraient surtaxés pourront se pourvoir en dégrèvement, dans le délai de trois mois, à dater du jour de la présente publication. Les demandes en remise ou modération pour pertes occasionnées par des événements extraordinaires doivent être faites dans les quinze jours qui suivent ces événements. — Toute réclamation à laquelle ne seraient pas joints l'extrait du rôle et la quittance des termes échus ne sera pas admise. Celles qui ont pour objet une cote au-dessous de 30 fr. ne sont pas assujetties au droit de timbre. Il doit être présenté une demande séparée pour chaque nature de contribution.

Responsabilité des propriétaires ou des principaux locataires en ce qui concerne la contribution personnelle et mobilière (Loi du 21 avril 1832).

Art. 22. — « Les propriétaires, et, à leurs places, les principaux locataires, devront, un mois avant l'époque du déménagement de leurs locataires, se faire représenter par ces derniers les quittances de leur contribution personnelle et mobilière. Lorsque les locataires ne représenteront pas ces quittances, les propriétaires ou principaux locataires seront tenus, sous leur responsabilité personnelle, de donner, dans les trois jours, avis du déménagement au percepteur.

Art. 23. — « Dans le cas de déménagement furtif, les propriétaires, et, à leur place, les principaux locataires deviendront responsables des termes échus de la contribution de leurs locataires, s'ils n'ont pas fait constater, dans les trois jours, ce déménagement par le maire, le juge de paix ou le commissaire de police.

» Dans tous les cas, et nonobstant toute déclaration de leur part, les propriétaires ou principaux locataires demeureront responsables de la contribution des personnes logées par eux en garni.

Responsabilité des propriétaires ou des principaux locataires en ce qui concerne la contribution des patentes (loi du 15 juillet 1880).

» Art. 30. — En cas de déménagement hors du ressort de la perception, comme en cas de vente volontaire ou forcée, la contribution des patentes sera immédiatement exigible en totalité. Les propriétaires, et, à leur place, les principaux locataires qui n'auront pas, un mois avant le terme fixé pour le bail ou par les conventions verbales, donné avis au percepteur du déménagement de leurs locataires, seront responsables des sommes dues par ceux ci pour la contribution des patentes.

» Dans le cas de déménagement furtif, les propriétaires, et, à leur place, les principaux locataires, deviendront responsables de la contribution de leurs locataires, s'ils n'ont pas, dans les trois jours, donné avis du déménagement au percepteur.

» La part de la contribution laissée à la charge du propriétaire ou du principal locataire, par les paragraphes précédents, comprendra seulement le dernier douzième échu et le douzième courant.

La responsabilité des propriétaires ou principaux locataires étant limitée au douzième échu et au douzième courant, les douzièmes arriérés resteraient à la charge des percepteurs, si le recouvrement ne pouvait en être effectué. (Circulaire de la direction générale du 14 août 1884.)

Elections au conseil des prud'hommes. — Le conseil général des chambres syndicales ouvrières a choisi M. Remy Degalle, serrurier en bâtiment, comme candidat pour la 4e catégorie (batimen') aux élections qui auront lieu dimanche prochain.

Adjudication. — Il sera procédé le mardi 3 mars, à onze heures du matin, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, à l'adjudication, au rabais, de la fourniture du mobilier de l'Ecole rue des Arts. Il y a six lots, dont l'ensemble est évalué à 12,000 fr. environ.

Les Amis du Peuple. — Dimanche dernier, une réunion très intéressante a eu lieu au *Café du Globe*, Grande-Rue. La Société les *Amis du Peuple*, fondée en 1877, pour les enterrements religieux, a tenu une assemblée générale. Deux cents personnes environ y assistaient. Plusieurs notabilités de notre ville, empêchées, s'étaient fait excuser et assisteront à une prochaine réunion.

Le président a remercié les sociétaires de leur empressement et leur a promis que ces réunions se renouvelleraient souvent; il a ajouté que cette assemblée prouvait la bonne harmonie qui régnait dans la société et sa prospérité.

Communication a été ensuite donnée des décisions prises dans l'assemblée générale du 28 décembre 1884, et dont la teneur est en ce moment à la préfecture. Ce sont: 1° la formation de comités particuliers à Roubaix et au dehors; 2° la création d'une caisse de secours avec un règlement spécial.

Enfin, le président a fait appel au zèle et au dévouement des secrétaires, les exhortant à donner plus d'extension à la société, à propager le plus possible les services rendus par l'œuvre, à inviter leurs parents et leurs amis aux réunions qui seront désormais plus fréquentes, à les amener à faire partie de l'institution. Il a aussi remercié les membres protecteurs présents, les assurant de la reconnaissance de tous.

Après ce discours, que nous résumons brièvement, un toast a été porté en l'honneur de M. Fauvarque, conseiller municipal, qui a répondu par des remerciements chaleureux.

Mêlant heureusement l'agréable à l'utile, les *Amis du Peuple* avaient organisé une petite soirée amusante. Divers amateurs ont fait entendre des romances et des chansonnettes, et chacun s'est retiré en emportant le meilleur souvenir de cette réunion fraternelle, et se promettant bien de recommencer prochainement.

Le concert de la « Concordia ». — Nous rappelons que la *Concordia* donnera dimanche 1er mars, un grand concert dans les salons de l'Hôtel-de-Ville, avec le concours d'artistes étrangers de renom. Voici le programme de cette attrayante soirée :

Première partie. — 1. Le Talisman, par la « Concordia » harmonie (de Josneau). — 2. Stances de l'Océan, par M. A. Clarisse. — 3. La Dernière pensée de Weber, pour saxophone, par M. Dassonville (de J.-B. Delannoy). — 4. Air des Mousquetaires de la Reine, par Mme Guillaume Lardinois (Halévy). — 5. La Favorite, par M. H. Selosse (Donizetti). — 6. Faust, duo brillant pour piano et orgue, par M. et Mme Guillaume (Ketterer et Durand) — 7. Chansonnettes et pasquilles tourquennoises, par M. Marcy.

Deuxième Partie. — 1. Boccace, grande fantaisie, par la « Concordia ». — 2. Charité, par M. A. Clarisse, (Faure). — 3. Grande fantaisie de Klosé pour saxophone, par M. Dassonville. — 4. Romance et polonaise de Mignon, par Mme Guillaume Lardinois (Ambroise Thomas). — 5. Alain-Blanchard, duo par MM. Selosse et Clarisse (J. Concone). — 6. A. Sylvia, valse lente pour piano et orgue (Léo Delibes); B. Barcarolle (J. Leybach) M. et Mme Guillaume. — 7. Chansonnettes et pasquilles tourquennoises, par M. Marcy.

Les cotisations annuelles de membres honoraires sont ainsi fixées : membres protecteurs, 15 fr ; cartes de famille, 8 ; cartes personnelles, 5 fr.

Ceux des membres honoraires qui n'auraient pas reçu d'invitation seront admis sans carte.

Accidents. — Un journalier, Edouard Watter, demeurant rue de la Lys, s'est fracturé une jambe le mardi-gras ; il est resté plusieurs jours à son domicile sans réclamer les soins nécessités par son état. Ce n'est que vendredi matin qu'il s'est fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

— Hier, une petite fille de deux ans, Jeanne Clous, est tombée du haut en bas de l'escalier de l'ancienne gendarmerie, rue des Fossés, où habitent ses parents. Dans sa chûte, elle s'est cassé la jambe droite et a dû être transportée à l'hôpital.

Vol. — Vendredi matin, M. Jean-Baptiste Deman, cordonnier, rue de Lille, a éprouvé à son lever une surprise bien désagréable. Pendant la nuit, des malfaiteurs s'étaient introduits dans son magasin par la vitrine dont ils avaient cassé un carreau; ils avaient fait main-basse sur 25 paires de chaussures d'une valeur totale de 300 fr. et s'étaient retirés sans le moindre bruit. M. Deman a porté plainte à M. le commissaire du 2e arrondissement; mais, jusqu'à présent, l'enquête commencée n'a pas donné de résultats.

Wattrelos. — Vendredi, au hameau de la Houzarde, on a découvert le cadavre d'un nouveau-né, dans le cabinet d'aisances de la maison de M. Nys. On soupçonne fortement de ce crime une jeune fille qui habitait ce hameau, et qui en est partie depuis une quinzaine de jours environ.

M. le docteur Bayard, médecin-légiste, a été appelé à faire l'autopsie du petit cadavre. Une enquête est commencée par M. le commissaire de police de Wattrelos.

— Il y a quelques jours, M. J.-B. Bossut, âgé de 36 ans, demeurant au hameau du Petit-Tournai, regagnait son domicile à une heure avancée de la soirée. Chemin faisant, il fut assailli par cinq individus, qui l'accablèrent de coups et le blessèrent, même d'une façon assez grave. L'enquête ouverte sur cette agression n'a pas tardé à faire découvrir les coupables. Ce sont les nommés : Pierre Dajaere, de Wattrelos, Jules Naert, Camille Isembaert, J.-B. Lefebvre, de Herzeaux et Jules Rommens, de Luingne.

Lannoy. — Par arrêté du 13 février, M. Charles Echinard, commissaire de police à Lannoy, est nommé inspecteur de police de 1re classe à la gare de Tourcoing. Son successeur n'est pas encore désigné : on croit que le commissariat de police, d'une utilité très contestable, serait supprimé.

— Jeudi, quatorze ouvriers de l'établissement de M. Victor Leborgne, se sont mis en grève, par suite d'une réduction de salaires. Les autres ouvriers de cette fabrique n'ont pas cessé le travail, cet abaissement de salaires ne s'appliquant qu'aux quatorze cités plus haut et qui sont employés à la fabrication d'un genre particulier. L'attitude de ces ouvriers est très calme : un accommodement intervient probablement aujourd'hui, ou demain, entre eux et leur patron.

Leers. — Dimanche, 1er mars, à six heures et demie, une soirée musicale sera donnée dans la salle Meurisse, par la musique municipale, avec le bienveillant concours de quatre artistes distingués de Roubaix, MM. Cocheteux, Dujardin, Wassenove et Dessat. Tout permet de croire que ce concert est assuré du plus grand succès.

Ephémérides de la charité roubaisienne. — 14 février 1767. — Remboursement entre les mains des échevins du marguisat de Roubaix, d'une somme de trois cents livres parisis, capital d'une rente fondée au profit de la table des communs pauvres de Roubaix. (Archives de Roubaix G. G. 227, n° 4.)

15 février 1740. — Monique-Jeanne Decottignies lègue aux orphelins de Roubaix une somme de cent livres et à la cuisine des pauvres malades dudit Roubaix une autre somme de cent livres. (Archives de Roubaix G. G. 276, n° 2.)

La bienfaisante institution connue sous le nom de Bouillon ou Cuisine des pauvres malades, et dont le curé de la paroisse était le premier administrateur, s'alimentait des quêtes de l'église, des dons et des offrandes des personnes charitables. C'était vraisemblement une création du doyen Huleu; du moins, on n'en rencontre aucune trace antérieure à son administration. Le testament olographe de M. Huleu, pasteur de Roubaix de 1723 à 1757, et doyen de chrétienté, attribuait au bouillon des pauvres malades une somme de 2,400 livres, qui furent versées entre les mains du receveur, M. Philippe-Joseph Castel.

Grâce à ces libéralités et aux dons de plusieurs autres bienfaiteurs, l'institution possédait dès l'année 1768, deux rentes sur l'Hôpital général de Lille, l'une de 5,000 livres, l'autre de 12,000 livres en capital, produisant ensemble un revenu de 680 livres. Les intérêts de ces deux sommes, accumulés pendant 13 ans, permirent à l'administration d'acquérir, en 1781, une nouvelle rente héritière de 8000 livres au revenu de 320 livres, sur les Etats d'Artois.

Les comptes mentionnent encore de nombreuses donations, à l'aide desquelles le revenu de l'établissement s'éleva à près de 3,000 livres, couvertes principalement en bouillon, et aussi en pain, en lait, en vin et en boissons et nourritures délicates qu'on distribuait aux pauvres malades de la ville, de telle sorte qu'aucune infortune ne resta sans soulagement. (Th. Leuridan. Histoire de Roubaix. tome II chap. X. III.)

Cette institution si digne de regrets fut comme beaucoup d'autres engloutie dans le gouffre ouvert par la révolution. Pendant la Restauration, on fit cependant quelques efforts pour la rétablir. (Voir l'éphéméride du 31 décembre 1821.)

15 février 1878. — Le conseil municipal vote une somme de 7,140 fr. 20 c. à titre de subvention en faveur du Bureau de Bienfaisance et un crédit de 1,281 fr 80 c. pour frais de séjour d'incurables à l'Hospice. (Rapport du maire sur l'administration et la situation des affaires de la ville de Roubaix p. 13.)

LES VOTES DE NOS SÉNATEURS. — Dans sa séance du 20 février, le Sénat a adopté la proposition de M. Audren de Kerdrel tendant à porter à cinq le nombre des membres de la commission d'enquête sur les élections du Finistère.

Nord. — Ont voté pour : MM. Corne, Fiévet, Fournier, Kolb-Bernard, Massiet du Biest, Pajot, Théry, Wallon ; contre : MM. le général Faidherbe, Merlin, Testelin.

Pas-de-Calais. — Pour : MM. Hamille, Martel, Paris ; contre : MM. Demiautte, Huguet.

Une surveillance nécessaire. — C'est notre estomac qui l'exige. Si vous sentez que l'appétit ne va pas, le peu que vous mangez vous reste sur l'estomac, si la constipation s'en mêle, le sommeil s'enfuit et le lendemain vous êtes de méchante humeur et peu disposé au travail, alors n'hésitez plus, et faites comme M. Guilhon, à La Leguisse, par Vaut (Aveyron), qui écrivait le 15 novembre 1884 : « Il y avait environ quinze mois que, par suite de mauvaises digestions, ma santé se trouvait gravement compromise. Je ressentais après chaque repas une pesanteur dans l'estomac qui me faisait horriblement souffrir : maux de tête, la vue troublée, yeux enfoncés, teint tantôt jaune, tantôt rouge, langue chargée, constipation, fatigue continuelle, etc.; enfin je ne pouvais m'expliquer cet état de choses. Heureusement j'eus le bonheur de lire un journal qui mentionnait les promptes guérisons obtenues par les Pilules Suisses; je fis un essai avec ce remède, qui me donna un excellent résultat et dont je viens aujourd'hui témoigner ma vive reconnaissance. Maintenant, quoique guéri, je ne veux pas être dépourvu de ces bonnes Pilules Suisses, et je prie M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, de m'en envoyer deux boîtes à 1 fr. 50. » 10303

LE LINGE ET LES RIDEAUX

Parmi les multiples occupations qui incombent à une maîtresse de maison, une des plus sérieuses et des plus délicates est, certes, le soin d'entretenir ses armoires de linge de maison et de toilette, afin de n'être jamais prise au dépourvu. Il est d'habitude, au commencement de chaque année, à l'approche du printemps, de faire une petite provision nouvelle pour remplacer les articles un peu usés, ou ceux auxquels la mode et les usages ont cessé de s'attacher. Nous croyons être agréables à nos lectrices en leur conseillant une visite *aux Magasins des Deux Nations*, rue de la Gare, à Lille, où elles trouveront un assortiment considérable et de bon goût, tant en linge de corps et de toilette qu'en linge confectionné, tel que *Draps, Taies d'oreillers, Tabliers, Mouchoirs*, etc.

La Maison a une réputation, justement acquise, de vendre aussi *bon marché* que les plus grandes maisons de la capitale.

Un choix de *Rideaux blancs et couleurs, Guipures d'art* et *Etamines, Gazes brodées* et *Mousselines brochées, Stores mystère* et *en toile, Tapis de table* et *Tissus d'ameublements* sont offerts à des prix qui défient toute concurrence. Nos lectrices nous sauront gré, du reste, de leur citer une nomenclature de quelques articles avec leurs prix :

Draps sans couture, toile blanche pur fil, ourlets à jour, largeur 2 m. 40, longueur 3 m 50, à neuf francs cinquante centimes le drap; *Taies d'oreillers* avec initiales brodées, cretonne blanche bonne qualité, à soixante-quinze centimes la taie.

Serviettes-éponges avec initiales brodées, grande taille, à cinquante-cinq centimes.

Dossiers au crochet avec divers dessins, pour chaises et fauteuils à soixante-quinze centimes le dossier; *Etamines* pour rideaux, belle qualité, avec rayures bleues ou rouges, largeur 0,70, à soixante-cinq centimes le mètre; *Grands rideaux guipure* encadrés et brodés, dessins exclusifs blanc et crême à trois francs et quatre-vingt-dix centimes le rideau en trois mètres de hauteur; *Portières* encadrées sur trois sens et ornées d'un soubassement, confectionnées et prêtes à être posées, à quatre francs soixante-quinze centimes la portière; *Tapis de table* tissu Sidon, garnis tout autour d'une frange assortie, dimension 135 c. carrés, à un franc quatre-vingt-quinze centimes.

Tous ces articles sont livrés *franco* de port pour toute commande dépassant vingt-cinq francs. Tout achat laissant quelque regret est *échangé* ou *remboursé* à la volonté de l'acheteur.

Les demandes devront être adressées à Monsieur le Directeur des Magasins *Aux Deux Nations*, rue de la Gare, à Lille. 11135

TOURCOING

Le bruit court en ville que l'administration municipale songerait à démissionner tout entière, à la suite de l'échec qu'elle a éprouvé mercredi soir au conseil municipal. Les démissions auraient, paraît-il, déjà été envoyées, sans l'absence de l'un des adjoints, M. Sasselange, qui fait partie de la commission envoyée en Angleterre pour étudier l'épuration des eaux industrielles.

On assure que la démission de l'administration entraînerait celle de plusieurs conseillers qui ont partagé sa manière de voir dans cette fameuse question des *Amis-Réunis* : On cite en particulier MM. Monnier et Rasson.

Voilà donc de nouvelles élections en perspective.

Chien enragé. — Jeudi, vers trois heures, des gamins poursuivaient un chien qui avait mordu, disait-on, plusieurs enfants et deux chiens. L'agent Wattel se mit à sa poursuite avec l'aide de l'employé de douane Harnère qui tua le chien.

M. Ansart a procédé à l'autopsie de ce dernier et a reconnu que le chien était réellement atteint de la rage. Les chiens qui avaient été mordus ont été abattus. Quant au bruit que l'on faisait courir que des enfants avaient été mordus, il n'en était rien, heureusement.

Vendredi à cinq heures du soir, un individu parcourait la rue de Paris dans un état d'ivresse manifeste. L'agent Clarisse voulut le conduire au poste, mais l'ivrogne résista et se mit à insulter l'agent, qui eut beaucoup de peine à l'emmener au violon. Son identité n'a pu être établie, à cause de l'état d'ivresse dans lequel il se trouvait.

Dans son assemblée générale du 18 février, l'Académie nationale de Paris a diplômé et inscrit au nombre de ses membres, M. Rosoor-Delattre, imprimeur, à Tourcoing, pour la perfection de ses éditions de musique.

C'est à la netteté, l'élégance et la correction de ses travaux de musique que la maison Rosoor-Delattre doit cette distinction.

Dans la nuit de vendredi à samedi, des malfaiteurs ont brisé la vitrine d'une épicerie tenue par M. Croutelle, à la Croix-Rouge. Un bruit quelconque aura empêché les voleurs de continuer leur besogne, car ils se sont sauvés en n'emportant qu'un bocal de dragées, d'une valeur d'une dizaine de francs.

Commune de Mouveaux. — *Mouvement de la population pendant l'année* 1884. — Mariages : Légitimes, garçons, 49; filles, 57. — Naturels, garçons, 5; filles, 6. Total des naissances, 117. — Décès : Garçons, 17; hommes mariés, 7; veufs, 4; femmes mariées, 12; filles, 19; veuves, 3. Total des décès, 62. — Différence en faveur des naissances, 55. — Mariages : 30 mariages entre garçons et filles; 1 mariage entre veuf et veuve.

LILLE

Conseil municipal. — Le conseil municipal de Lille a tenu hier une de ses séances les plus orageuses. La grosse question à l'ordre du jour était la taxe de balayage, proposée comme seul moyen d'équilibrer le budget de 1885, en déficit, à l'encontre des assertions si solennelles données par les conseillers aux élections de mai 1884, comme l'a fort judicieusement, au cours de la discussion, fait remarquer M. Dalbertanson.

La discussion relative à cet impôt a soulevé, dans le public qui assistait à la séance, d'énergiques marques de désapprobation qu'un conseiller, M. Baggio, et M. le maire lui-même, voulaient réprimer en faisant évacuer la salle. M. le maire s'est cependant borné à lire au public, les articles de la loi municipale qui avaient trait à la question.

Après une discussion intéressante, et surtout très instructive, la taxe a été votée, par 21 voix contre 9 et 6 abstentions.

A la sortie, les conseillers ont été accueillis par quelques coups de sifflets partis des rangs de la foule qui avait assisté à la séance.

Les malteurs du Nord. — Une délégation du comité des malteurs du Nord, composée de MM. Féchaux, Beernaert et Bouchart, a été entendue hier par les députés du Nord.

Ils ont signalé les conditions d'infériorité dans lesquelles ils se trouveraient placés, si l'orge et le malt étaient frappés d'un droit égal.

On sait que pour fabriquer cent kilos de malt il faut au minimum 125 kilos d'orge.

Le tarif allemand, récemment voté, a tenu compte de cette situation en fixant le droit sur l'orge à 2 marcks (soit 2 fr. 50), et le droit sur le malt à 3 marcks (soit 3 fr. 75)

Le tarif allemand ne tient pas seulement compte de la freinte, mais constitue en outre une protection de 20 0/0 au profit des malteurs allemands.

Les malteurs français ne demandent pas de protection, mais se bornent à demander sur le produit fabriqué un droit corrélatif à celui dont sera grevée la matière première.

En vue de permettre à la malterie française de continuer à lutter à armes égales avec la malterie étrangère, l'amendement ci-après a été déposé à la questure par MM. des Rotours, Girard, Pichon, Bergerot, Georges Brame.

Au projet de loi portant établissement de droits de douane, ajouter une disposition ainsi conçue :

Orge germée ou malt : droit de l'orge augmenté de 25 0/0.

Les droits perçus à l'entrée sur les orges seront remboursés à l'exportation des orges germées (malt) soit au moyen de drawbach soit par l'application du régime de l'admission temporaire.

Une grave affaire. — On lit dans le *Lillois* :

« Notre imprimeur-gérant, M. Victor Ducoulombier, a reçu, dimanche dernier, la lettre suivante de M. Florent Bonduel, conseiller municipal :

» Fl. BONDUEL

» Puisqu'on ne peut rencontrer les rédacteurs du journal *Le Lillois* attendu qu'ils ne signent pas, j'informe l'imprimeur-gérant de cette feuille qu'à partir de ce jour, s'il lui prend encore fantaisie d'insérer un mot quelconque, pouvant nuire à ma considération ou à mes affaires, *je lui brûlerai la cervelle*.

» J'ajoute, pour sa gouverne, que j'ai su faire mon devoir devant l'ennemi, et que je mets *toujours à exécution les promesses que je fais*.

» Fl. Bonduel,

» Ex officier des mobiles du Nord, nommé par le général Faidherbe sur le champ de bataille de Saint-Quentin.

» Samedi soir, 14 février 1885.

» M. Bonduel s'est rendu coupable du délit de menaces de mort, sous conditions, prévu par l'art. 305 du code pénal. Cet article, modifié par la loi du 13 mai 1863, est ainsi conçu :

« Quiconque aura menacé, par écrit anonyme ou » signé, d'assassinat, d'empoisonnement, ou de tout autre » attentat contre les personnes qui serait punissable de » la peine de mort, des travaux forcés à perpétuité ou » de la déportation, *sera dans le cas où la menace* » *aurait été faite avec ordre* de déposer une somme » d'argent dans un lieu indiqué, ou *de remplir tout* » *autre condition, puni d'un emprisonnement de* » *deux ans à cinq ans et d'une amende cent cin-* » *quante fr. à deux mille francs.*

» Le coupable pourra, en outre, être privé des droits » mentionnés en l'article 42 du présent code, pendant » cinq ans au moins et dix ans au plus, à compter du » jour où il aura subi sa peine.

» Le coupable pourra être mis aussi sous la surveillance de la haute police pendant cinq ans au moins et » dix ans au plus, à dater du jour, où il aura subi sa » peine. »

« La justice est saisie de cette affaire, nous en attendons les suites.

» Nous tenons cependant à ajouter qu'en tant que chargé d'un mandat public, M. Bonduel devait s'attendre à se voir discuter.

» En ce qui nous concerne, nous sommes persuadés de n'avoir pas outrepassé nos droits. »

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal, n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, le 19 février 1885.

Monsieur le directeur,

Nous avons recours à votre estimable journal pour signaler à qui de droit le mauvais état de la rue Beaurewaert, à partir de la rue des Fossés, jusqu'à la rue Thiers.

Il serait nécessaire de faire une réparation sérieuse, et même de forcer les propriétaires à paver ou à y faire jeter des cendres pour rendre cette voie un peu plus praticable. Cela est nécessaire, afin qu'on puisse circuler librement le soir dans cette partie de la rue où il n'y a pas d'éclairage. Vous tombez à droite et à gauche, vous enfoncez jusqu'à mi-jambe dans les trous et les ornières, et vous rentrez chez vous, crottés comme si vous aviez fait dix lieues à travers champs.

Nous trouvons cet état de choses d'autant plus désagréable qu'à la saison où nous sommes, l'eau et la boue restent pendant des mois entiers et sont très nuisibles à l'hygiène publique.

Nous vous remercions à l'avance et avons bien l'honneur de vous saluer.

Quelques lecteurs assidus du quartier.

Gand, le 20 février.

Monsieur le rédacteur,

Dans votre numéro de vendredi, 20 février 1885, à la première colonne de la troisième page, se trouve un article avec la mention : Disparition. En réponse à cet article inexact, je vous prie d'insérer dans votre plus prochain numéro que le soussigné, Pierre-Joseph Leclercq, est parti pour Gand pour différentes raisons d'affaires, qu'il a pas quitté sa ville natale et que, depuis son départ, ses enfants ont parfaitement su son adresse. A preuve, les lettres sans réponse que je leur ai écrites et l'arrivée de votre journal à l'adresse même que je leur avais donnée.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

J. Leclercq.

Erratum. — Dans notre numéro du 20 février, une faute typographique nous a fait dire, au cours du compte-rendu du conseil municipal et après les observations d'un des membres « applaudissement général » ; nous avions écrit : « assentiment général. »

FEUILLETON DU 22 FÉVRIER — (N° 9).

LE FLEUVE D'OR

VOYAGES & AVENTURES

IV

TENTATIVE DE MEURTRE

(*Suite*)

Le fait qui venait de se passer était au moins aussi étrange que l'apparition nocturne annoncée par Lambert, que la façon dont Paul avait été attaqué, et les voyageurs, que venaient de rejoindre Minno et Thibaut, se perdirent en conjectures. En somme, on était suivi, espionné et il fallait redoubler de prudence. Le bivouac que l'on avait choisi formait une sorte de forteresse que l'on ne pourrait attaquer qu'à découvert ; don